

N° 54/2024

**Organisme**

DEPARTEMENT

LOIR-ET-CHER

CANTON

ROMORANTIN-LANTHENAY

COMMUNE

ROMORANTIN-LANTHENAY

**DECISION**

---

Objet : Commande publique/Marchés publics – Prestations d’assurances – avenant n° 1 au lot 5 (protection juridique)  
Marché 2022.09

Le Maire de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;  
Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération du conseil municipal de Romorantin-Lanthenay en date du 09/11/2023 portant délégation d'attributions au Maire de Romorantin-Lanthenay ;  
Vu le code de la commande publique et notamment l'article L 2194-1 ;  
Considérant le lot 5 (protection juridique) du marché relatif aux prestations d'assurances ;  
Considérant l'attribution au Groupement BRISSET / CFDP, dont le mandataire est domicilié Zac la Chevalerie, 426 rue Jules Valles à Saint Lo (50000), pour un montant de cotisation de 726,66 euros ;  
Considérant l'avenant n° 1 au lot 5 qui a pour objet d'augmenter le montant de la cotisation.

- DECIDE -

Article 1 : Un avenant n° 1 est passé avec le groupement BRISSET / CFDP, afin d'augmenter le montant de la cotisation du lot 5 (protection juridique) du marché de prestations d'assurances.

Article 2 : L'avenant se chiffre à la somme de 22,06 euros.  
Le montant de la prime est ainsi porté à 748,72 euros ttc.

Article 3 : Les autres clauses du marché ne sont pas modifiées.

Article 4 : La Direction générale des services et M. le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

A Romorantin-Lanthenay, le 07/03/2024



Le Maire,

M. Jeanny LORGEUX

Le Maire, Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le : 14 MARS 2024

Publié ou notifié le : 14 MARS 2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 19 MARS 2024